CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 novembre 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE NOUVELLES MESURES BUDGÉTAIRES PROPRES À RÉTABLIR LE PLEIN EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné les statistiques d'aujourd'hui sur le chômage qui révèlent que les niveaux de chômage au Canada demeurent critiques et augmenteront, je propose, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que le gouvernement présente un budget plus apte à rétablir le plein emploi, à stabiliser les prix et à permettre à notre économie de retrouver ses véritables possibilités d'expansion.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET AXÉ SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Dans son rapport annuel publié aujourd'hui, le Conseil économique du Canada prévoit que le chômage demeurera au-dessus de 8 p. 100 jusque dans les années 80, même en tenant compte des effets du mini-budget du ministre des Finances (M. Chrétien). Le Conseil signale en outre que la reprise de l'économie canadienne est plus lente que dans les autres pays occidentaux et il recommande des réductions supplémentaires d'impôts de 2 milliards de dollars pour stimuler l'économie. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de présenter avant Noël un nouveau budget axé principalement sur la création d'emplois pour les chômeurs canadiens qui dépassent le million.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'IMPORTANCE DE LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE POUR L'UNITÉ DU PAYS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. En raison des problèmes économiques croissants qui harcèlent notre pays à cause de la mauvaise gestion économique du gouvernement, et comme les députés de l'opposition ont vainement tenté d'attirer l'attention du gouvernement sur la gravité de la situation économique, je propose, appuyée par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre reconnaisse que l'intuition pénétrante, bien que tardive, dont a fait preuve le ministre chargé des relations fédérales-provinciales en déclarant que la stabilité économique est la plus haute priorité de notre pays et qu'elle est essentielle à l'unité nationale, est une nouvelle preuve que le gouvernement libéral a adopté sur le tard une opinion émise par le chef de l'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

DEMANDE DE MESURES PROPRES À REMÉDIER AU CHÔMAGE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Les chiffres que Statistique Canada a publiés aujourd'hui relativement au chômage au cours du mois d'octobre indiquent que le taux de chômage dans les quatre provinces de l'Atlantique a considérablement augmenté. Le taux désaisonnalisé se situe en effet à 13.5 p. 100, soit une hausse d'un gros point en un mois. Terre-Neuve vient encore une fois en tête avec un taux de 17.4 p. 100, une hausse par rapport au taux de 15.8 p. 100 enregistré en septembre et de 3.5 p. 100 par rapport à la même période l'année dernière, préparant ainsi la voie à une crise économique majeure, sans compter toutes les souffrances individuelles qui se cachent derrière chacun de ces chiffres. Je propose donc, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de faire une déclaration à la Chambre à la première occasion pour préciser les mesures que le gouvernement entend prendre pour remédier à la situation de plus en plus critique à laquelle les quatre provinces de l'Atlantique et le Québec doivent faire face, provinces dont la population fournit 37 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne et qui comptent déjà 48 p. 100 de tous les chômeurs du Canada.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.